



ANNEE SCOLAIRE 2026/2027
CONDITIONS D'INSCRIPTIONS ET DE REINSCRIPTIONS
A L'ECOLE FRANCOPHONE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY DE KIGALI

Toutes les inscriptions et les réinscriptions se font en se connectant sur la plateforme EDUKA à partir du site de l'EFASE ou en se connectant sur <https://efase.eduka.school>

Toute première connexion par les parents donne lieu à l'ouverture d'un compte sur la plateforme.

Pour les **réinscriptions**, la plateforme EDUKA est **ouverte du 14 mars au 30 avril 2026** à minuit (heure et date butoirs) et à compter du 25 août jusqu'au 28 août 2026 en fonction des places vacantes.

Pour les **inscriptions**, la plateforme EDUKA est ouverte du 14 mars au 15 mai 2026 à minuit (heure et date butoirs) et à compter du 25 août jusqu'au 28 août 2026 en fonction des places vacantes.

Le bilan des réinscriptions est effectué le 4 mai 2026.

Le bilan des inscriptions est effectué le 18 mai 2026 avec éventuelles convocations aux tests d'entrée.

Les tests d'entrée du CP à la 1^{ère} sont organisés le samedi 23 mai 2026.

Les résultats aux tests sont communiqués le lundi 1^{er} juin 2026.

Attention, si les effectifs sont complets à la fin de la 1^{ère} campagne d'inscriptions (inscriptions + réinscriptions), les parents n'ayant pas procédé à la réinscription de leurs enfants n'auront aucun recours possible.

En dehors de ces périodes d'ouverture, les inscriptions et réinscriptions ne sont pas prises en compte.

1) CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont uniquement prises en compte à la condition que les frais de première inscription (500 000 FRW) et les frais de dossier (50 000 FRW) soient intégralement réglés à la clôture de la plateforme EDUKA le 15 mai 2026.

A) INSCRIPTIONS A LA MATERNELLE (PS/MS/GS)

- Spécifiquement pour les petites sections (1^{ère} année de maternelle) :
 - L'enfant doit avoir atteint l'âge de 3 ans révolus avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire.
 - L'enfant doit être « propre », c'est-à-dire ne plus porter de couches et aller aux toilettes seul.
- Pour la MS, l'enfant doit avoir atteint l'âge de 4 ans révolus avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire.
- Pour la GS, l'enfant doit avoir atteint l'âge de 5 ans révolus avant le 31 décembre suivant la rentrée scolaire.
- Pour les trois niveaux de la maternelle, les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles, de la date des dépôts de dossier et en fonction de la règle des priorités consultables ci-dessous.
- Il n'existe pas de tests d'entrée pour les trois niveaux de maternelle.

NB : Il est rappelé que les trois niveaux de maternelle dans un établissement homologué sont une obligation scolaire pour les élèves de nationalité française depuis 2019.

B) INSCRIPTIONS A L'ÉLÉMENTAIRE (DU CP AU CM2)

- Les élèves venant d'une Grande Section ou de tout autre niveau d'un établissement de système éducatif français ou homologué (AEFE) ne sont pas soumis à un test d'admission mais doivent attester de la poursuite de la scolarité et fournir un avis de passage dans la classe supérieure.
- Les élèves venant de tout autre système éducatif, quel que soit le niveau, sont soumis à un test d'admission en fonction de leur âge correspondant aux dispositions réglementaires.
- Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles et en fonction de la règle des priorités consultables ci-dessous.

C) INSCRIPTIONS AU SECONDAIRE

- Les élèves venant d'une classe de CM2 ou de tout autre niveau d'un établissement de système éducatif français ou homologué (AEFE) ne sont pas soumis à un test d'admission mais doivent attester de la poursuite de la scolarité et fournir un avis de passage dans la classe supérieure.
- Les élèves venant de tout autre système éducatif, quel que soit le niveau, sont soumis à un test d'admission en fonction de leur âge correspondant aux dispositions réglementaires.
- Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles et en fonction de la règle des priorités consultables ci-dessous.



- Les inscriptions en cours de cycle terminal ne sont pas recevables (de la première à la terminale) sauf pour les élèves en provenance d'un établissement de système éducatif français ou homologué (AEFE) et en fonction de la carte scolaire de l'EFASE.

TABLEAU DES PRIORITES :

PRIORITE 1 : Les enfants des fonctionnaires français venant d'un établissement de système éducatif français ou homologué (inscription obligatoire).

PRIORITE 2 : Elèves de nationalité française venant d'un établissement de système éducatif français ou homologué (inscriptions validées dans la limite des places disponibles).

PRIORITE 3 : Elèves non français venant d'un établissement de système éducatif français ou homologué (inscriptions validées dans la limite des places disponibles).

POUR LES TROIS PREMIERES PRIORITES : PAS DE TEST D'ADMISSION

PRIORITE 4 : Enfants des personnels en contrat local de l'EFASE, de l'Ambassade de France et du CCFR

PRIORITE 5 : Elèves de nationalité française venant d'un autre système éducatif.

PRIORITE 6 : Sœurs et Frères d'élèves suivant leur scolarité à l'EFASE.

PRIORITE 7 : Elèves ayant passé le test d'admission l'année précédente.

PRIORITE 8 : Tous les autres élèves.

2) CONDITIONS DE REINSCRIPTIONS

- Elles sont valables pour tous les élèves de la Moyenne Section à la Terminale.
- Les réinscriptions sont uniquement prises en compte à la condition que les **frais de scolarité annuels (Minerval) de l'année scolaire 2025/26 soient intégralement réglés le 30 avril 2026** à la clôture de la plateforme EDUKA.
- Les réinscriptions sont uniquement prises en compte à la condition que les **frais de réinscription annuels non remboursables (200 000 FRW) soient intégralement réglés** à la clôture de la plateforme EDUKA, le 30 avril 2026.
- Les réinscriptions sont validées en respectant les décisions d'orientation prises par les instances de l'établissement.



ANNEXE :

TABLEAU DES ÂGES RÉGLEMENTAIRES PAR NIVEAU

ENTREE EN PS	AVOIR 3 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN MS	AVOIR 4 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN GS	AVOIR 5 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CP	AVOIR 6 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CE1	AVOIR 7 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CE2	AVOIR 8 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CM1	AVOIR 9 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CM2	AVOIR 10 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN SIXIEME	AVOIR 11 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN CINQUIEME	AVOIR 12 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE EN QUATRIEME	AVOIR 13 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE
ENTREE TROISIEME	AVOIR 14 ANS REVOLUS AVANT LE 31 DECEMBRE

NB : Seuls les raccourcissements de scolarité (passages anticipés) ou les maintiens (redoublements) effectués dans un établissement de système éducatif français ou homologué sont pris en compte.

